

BTP CFA Le Belloy

Métreur Assistant du Bâtiment (MAB)

Formation de niveau 3 sanctionnée par un Titre Professionnel du Ministère chargé de l'Emploi.

// Métier

Le Métreur Assistant du Bâtiment est chargé de la réalisation du devis de travaux pour des projets de construction ou de réhabilitation dans des entreprises du bâtiment du type TPE, auprès d'une clientèle majoritairement constituée de particuliers.

Il est également amené à réaliser les premières visites sur site et réaliser les relevés nécessaires à l'établissement du devis.

Il restitue également le projet du client auprès de son supérieur hiérarchique qui proposera les produits et/ou ouvrages adaptés à sa demande.

Intervenant sur des projets simples, de type maisons individuelles, il détermine les obligations réglementaires du client en termes de diagnostics obligatoires et réglementations applicables.

Il travaille seul, sous la responsabilité de son supérieur hiérarchique et/ou du chef d'entreprise.

En assistance du chef d'entreprise, il suit les chantiers, vérifie l'avancement des travaux et établit les situations de travaux.

L'activité se déroule majoritairement dans un bureau. Il est amené à faire des déplacements pour réaliser les relevés et suivre l'avancement des travaux.

// Débouchés professionnels

Les différents secteurs d'activités concernés sont principalement :

- ▶ les TPE-PME du second-œuvre
- ▶ les TPE-PME du gros œuvre.

Les types d'emplois accessibles sont les suivants :

- ▶ aide-métreur
- ▶ métreur
- ▶ technicien du bâtiment

// Pré requis

Avoir suivi un cursus en formation initiale avec ou sans qualification.

Pour une bonne adaptation en formation, un diplôme ou un titre professionnel de niveau 3 est souhaité.

// Aptitudes requises

- ▶ Maîtrise courante de la langue française
- ▶ Capacité à se représenter correctement les objets dans l'espace
- ▶ Bonnes capacités de raisonnements pratique et technique
- ▶ Connaissance de l'environnement bureautique (traitement de texte, tableur)
- ▶ Aptitude au travail de bureau et prolongé sur écran informatique
- ▶ Sens du travail en équipe

Un positionnement préalable à l'entrée en formation devra démontrer que vous possédez le potentiel d'apprentissage en phase avec le niveau de la formation choisie, à l'exception des suites de parcours.

// Intégration et Durée de la formation

L'intégration des apprenants se répartit sur deux sessions (Avril et Octobre).

Le contrat de professionnalisation est destiné aux :

- ▶ Jeunes de 16 ans à 25 ans révolus (26 ans moins un jour) pour compléter leur formation initiale
- ▶ Demandeurs d'emploi âgés de 26 ans et plus
- ▶ Bénéficiaires du RSA (Revenu de solidarité active)
- ▶ Bénéficiaire de l'allocation de solidarité spécifique (ASS)
- ▶ Bénéficiaires de l'allocation aux adultes handicapés (AAH)
- ▶ Personne sortant d'un contrat unique d'insertion (CUI)

Nos formations sont accessibles également aux personnes ayant une Reconnaissance en Qualité de Travailleur Handicapé (RQTH).

Le temps de formation équivaut au minimum à 150 heures par an.

Il doit par ailleurs représenter entre 15 % et 25 % de la durée totale du contrat de professionnalisation s'il est à durée déterminée pour les moins de 26 ans.

Il doit représenter entre 6 et 12 mois au début du contrat s'il est à durée déterminée pour les 26 ans et plus ou à durée indéterminée pour tout public.

// Pédagogie

L'organisation pédagogique fait largement appel à l'individualisation et à la médiation des apprentissages. Elle est centrée sur l'apprenant et son cheminement personnel dans la formation. Elle favorise l'alternance de travaux de groupe (exposés, résolution en commun de problèmes techniques, travaux de synthèse) et de travaux individuels (recherches documentaires, exercices pratiques, auto-apprentissage assisté).

Cette organisation permet à l'apprenant de développer son autonomie et de progresser vers la réalisation de son projet professionnel.

Une plate-forme pédagogique informatique permet à l'apprenant d'avoir une vision globale de son parcours, d'accéder à l'ensemble des supports et ressources nécessaires à sa progression et de mener, en concertation avec le formateur, ses apprentissages.

Nos formations sont accessibles à tout public reconnu ou non en situation de handicap.

Le coût pédagogique de la formation est gratuit pour l'apprenant. Il n'est pas imputable directement à l'entreprise, elle verse une cotisation au titre des obligations de financement de la taxe d'apprentissage et de la formation professionnelle. Le coût de la formation est ainsi financé par l'Opérateur de Compétences (OPCO) auquel est rattachée l'entreprise.

// Contenu de la formation

La formation est consacrée à l'acquisition des compétences nécessaires à l'exercice des activités types correspondant au noyau dur de l'emploi de métreur assistant du bâtiment :

- ▶ Etablir un devis quantitatif estimatif de travaux pour une maison individuelle ou un petit collectif ;
- ▶ Assister le responsable hiérarchique dans les démarches de préparation et de suivi de chantiers.

// Matériel

- ▶ Logiciels professionnels : métré, étude de prix, calculs techniques, logiciels 2D et 3D, BIM
- ▶ Matériel de relevé
- ▶ Plate-forme de travail informatisée

// Environnement

- ▶ Notre établissement et nos formations sont accessibles aux personnes en situation de handicap reconnues ou non.
- ▶ Bâtiment pédagogique Très Haute Performance Énergétique et accessible aux Personnes à Mobilité Réduite (PMR)
- ▶ Parc de 12 hectares aménagé PMR
- ▶ Hébergement en chambre individuelle avec douche et toilettes aux normes PMR

// Contact

- ▶ Courriel : btpcfa@lebelloy.com
- ▶ Téléphone : 03.44.84.54.05
- ▶ Site internet : <https://btp-cfa-lebelloy.fr/>

// Pour en savoir plus

- ▶ Le référentiel d'emploi, d'activités et de compétences et le référentiel de certification du titre professionnel sont disponibles sur le site :

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/40137/>